

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2026-04/06

Nombre de membres : **L'an deux mille vingt six**
le 30 avril à 18 heures 30
 en exercice : 11 le Conseil d'Administration du CCAS de **SAINT-ZACHARIE**
 présents : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 sous la présidence de **Mme ROYER Carole, Vice-présidente**
 votants : 11 Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 23 avril 2026
 pour : 11 **PRESENTS :**
 Mmes et MM., ROYER Carole, DAMMA Frédéric, COULOMB Isabelle,
 contre : 0 CRETELLO Karine, BONIS Valérie, BOUHAFS Hayette, DOMERGUE
 Véronique, GUGLIELMET Gisèle, BOUTRY Marcel, BERTOLOTTI Jacques.
 abstention : 0 **ABSENTS REPRESENTES :**
 M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Vice-Présidence de Mme ROYER Carole ;
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
 Considérant les éléments suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'exercice	56 692,12	118 015,56	-61 323,44
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)			84 870,59
Résultat de clôture à affecter			23 547,15
Besoins réels de la section d'investissement			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat d'investissement de l'exercice	1 150,00	1 182,00	-32,00
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA)			0,00
Résultat de clôture (ligne 001)			-32,00
Restes à réaliser recettes			0,00
Restes à réaliser dépenses			0,00
Solde Restes à Réaliser (RAR)			0,00
Résultat clôture + RAR			-32,00
Besoin de financement			32,00
Excédent de financement			0,00



Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire	23 547,15
En couverture du besoin réel de financement	32,00
En dotation complémentaire	
Total 1068	32,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes)	23 515,15
TOTAL AFFECTE	23 547,15
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses)	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2026	
A/ EXCEDENT :	
Exécution du virement à la section d'investissement (R.1068).....	32,00 €
Sur affectation complémentaire volontaire.....	/
Solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (R.002 Recettes).....	23 515,15 €
B/ DEFICIT :	
Déficit à reporter (D.002 Dépenses).....	/

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Vice-présidente

 Carole ROYER

Le Secrétaire

 Marcel BOUTRY

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr